



AVEYRON

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°12-2024-092

PUBLIÉ LE 23 FÉVRIER 2024

Sommaire

Préfecture Aveyron / Direction de la Citoyennete et de la legalite

12-2024-02-23-00001 - Arrêté préfectoral approuvant le transfert de la contribution des communes au budget du service du SDIS à la communauté de communes Decazeville Communauté (2 pages)

Page 3

Préfecture Aveyron

12-2024-02-23-00001

Arrêté préfectoral approuvant le transfert de la
contribution des communes au budget du
service du SDIS à la communauté de communes
Decazeville Communauté



SERVICE DE LA LÉGALITÉ

Arrêté n°12-

du 23 février 2024

Objet : Transfert de la contribution des communes au budget du service départemental d'incendie et de secours (SDIS) à la communauté de communes Decazeville Communauté.

LE PREFET DE L'AVEYRON

Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU le code général des collectivités territoriales et notamment sa cinquième partie, livre I et livre II titre I ;

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU l'arrêté préfectoral modifié n°12-2016-10-25-001 du 25 octobre 2016 portant fusion des communautés de communes du Bassin Decazeville Aubin et de la Vallée du Lot ;

VU la délibération du conseil communautaire de la communauté de communes Decazeville Communauté, en date du 24 novembre 2023, approuvant le transfert des contributions au financement du SDIS des communes à la communauté de communes ;

Vu la délibération du conseil municipal de :

- Almont-les Junies	du 11 décembre 2023
- Aubin	du 14 décembre 2023
- Boisse-Penchat	du 21 décembre 2023
- Bouillac	du 15 décembre 2023
- Cransac	du 27 novembre 2023
- Decazeville	du 19 décembre 2023
- Firmi	du 30 janvier 2024
- Flagnac	du 19 décembre 2023
- Livinhac-le-Haut	du 20 décembre 2023
- Saint-Parthem	du 19 décembre 2023
- Saint-Santin	du 15 décembre 2023
- Viviez	du 4 décembre 2023

approuvant le transfert des contributions au financement du SDIS des communes à la communauté de communes Decazeville Communauté ;

CS 73114
12031 RODEZ CEDEX 9
Tél. : 05 65 75 71 71
Mél. : prefecture@aveyron.gouv.fr

Considérant que les conditions de majorité requises sont acquises ;

Sur proposition de la Secrétaire Générale de la préfecture de l'Aveyron ;

- A R R E T E -

Article 1 : A compter du 1er juillet 2024, la contribution au budget du SDIS des communes membres de la communauté de communes Decazeville Communauté est transférée à la communauté de communes Decazeville Communauté.

Article 2 : La secrétaire générale de la préfecture de l'Aveyron, le président de la communauté de communes Decazeville Communauté et les maires des communes concernées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont il sera fait mention au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Aveyron.

Fait à Rodez, le 23 février 2024

**Pour le Préfet et par délégation,
La Secrétaire Générale**

Véronique ORTET